

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



COMpte RENDU DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Vaucluse

COMMUNE de BEDOIN

L'an deux mil seize, le vingt quatre mars, à 18h00, le Conseil Municipal de la commune de **BEDOIN**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Luc REYNARD**.

PREAMBULE : Approbation du compte rendu de la séance du 1er février 2016

Étaient présents : M. Luc REYNARD, M. Pierre COLIN, Mme Béatrice ROUX, M. Dominique ROUYER, Mme Colette LECLERCQ, Mme Nathalie REYNARD, Mme Janine TREVILY, Mme Michèle MASSENDÈS, M. Denis FORT, Mme Chantal BLANC, M. Vincent POUILLAUDE, Mme Emmanuèle BREYSSE, Mme Morgane CHAPOT, Mme Gilberte LEVY, M. Patrick ROSSETTI, M. Gilles BERNARD.

Étaient absents excusés : M. Jean-Marc PETIT, M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Patrick CAMPON, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Blandine RASSELET, Mme Christiane MAHLER, M. Alain CONSTANT.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Jean-Marc PETIT en faveur de Mme Colette LECLERCQ, M. Michel DELL'INNOCENTI en faveur de M. Pierre COLIN, M. Patrick CAMPON en faveur de Mme Janine TREVILY, M. Jean-Louis RIBAS en faveur de M. Dominique ROUYER, Mme Blandine RASSELET en faveur de Mme Béatrice ROUX, Mme Christiane MAHLER en faveur de M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT en faveur de M. Patrick ROSSETTI.

Secrétaire : M. Dominique ROUYER.

23 VOTANTS
23 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-018 : Approbation de l'Agenda Accessibilité Programmée : Ad'AP

Étaient présents : M. Luc REYNARD, M. Pierre COLIN, Mme Béatrice ROUX, M. Dominique ROUYER, Mme Colette LECLERCQ, Mme Nathalie REYNARD, Mme Janine TREVILY, Mme Michèle MASSENDÈS, M. Denis FORT, Mme Chantal BLANC, M. Vincent POUILLAUDE, Mme Emmanuèle BREYSSE, Mme Morgane CHAPOT, Mme Gilberte LEVY, M. Patrick ROSSETTI, M. Gilles BERNARD.

Étaient absents excusés : M. Jean-Marc PETIT, M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Patrick CAMPON, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Blandine RASSELET, Mme Christiane MAHLER, M. Alain CONSTANT.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Jean-Marc PETIT en faveur de Mme Colette LECLERCQ, M. Michel DELL'INNOCENTI en faveur de M. Pierre COLIN, M. Patrick CAMPON en faveur de Mme Janine TREVILY, M. Jean-Louis RIBAS en faveur de M. Dominique ROUYER, Mme Blandine RASSELET en faveur de Mme Béatrice ROUX, Mme Christiane MAHLER en faveur de M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT en faveur de M. Patrick ROSSETTI.

Secrétaire : M. Dominique ROUYER.

Monsieur le Maire rappelle qu'avant le 27 septembre 2015, les gestionnaires des Etablissements Recevant du Public et des Installations Ouvertes au Public avaient l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Cet outil de stratégie patrimoniale pour la mise en accessibilité adossée à une programmation budgétaire permet à tout exploitant d'établissement recevant du public de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son ou ses établissements après le 1^{er} janvier 2015.

Par délibération n°2015-80 du 22 septembre 2015, le conseil municipal de Bédoin a sollicité un délai de prorogation de 6 mois pour le dépôt de l'Ad'AP.

Par décision du Maire n°2015-24 du 12 décembre 2015, le Cabinet ACCEO a été mandaté pour établir le diagnostic et préparer l'Ad'AP.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité (jusqu'à 6 ans pour la commune de Bédoin qui dispose d'ERP du 1^{er} groupe)

Vu la Loi n°2005-102 du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu l'Ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées ;

Vu le Décret n° 2014-1327 du 5 novembre 2014 relatif à l'agenda d'accessibilité programmée pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

Vu le Décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public ;

Vu l'Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R. 111-19-7 à R. 111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n° 2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public ;

Vu l'Arrêté du 15 décembre 2014 fixant les modèles des formulaires des demandes d'autorisation et d'approbation prévues dans le code de la construction et de l'habitation ;

Vu la programmation et le phasage annuel des travaux projetés, document annexé à la présente délibération,

Considérant que l'agenda sera déposé en préfecture avant le 30 mars 2016, conformément à la demande de prorogation présentée par la commune

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'approuver** l'Agenda d'Accessibilité Programmée pour mettre en conformité les Etablissements Recevant du Public ainsi que les Installations Ouvertes au Public
- **d'autoriser** le Maire à demander les dérogations nécessaires ;
- **d'autoriser** le Maire à prendre toute décision, à signer tout acte ou document tendant à rendre effective cette décision ;
- **de prévoir** les crédits correspondants aux budgets primitifs des exercices 2016 et suivants

23 VOTANTS
23 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-019 : Compte de gestion 2015 : exploitation forestière

Étaient présents : M. Pierre COLIN, Mme Béatrice ROUX, M. Dominique ROUYER, Mme Colette LECLERCQ, Mme Nathalie REYNARD, Mme Janine TREVILY, Mme Michèle MASSENDÈS, M. Denis FORT, Mme Chantal BLANC, M. Vincent POUILLAUDE, Mme Emmanuèle BREYSSE, Mme Morgane CHAPOT, Mme Gilberte LEVY, M. Patrick ROSSETTI, M. Gilles BERNARD.

Étaient absents excusés : M. Luc REYNARD, M. Jean-Marc PETIT, M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Patrick CAMPON, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Blandine RASSELET, Mme Christiane MAHLER, M. Alain CONSTANT.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Jean-Marc PETIT en faveur de Mme Colette LECLERCQ, M. Michel DELL'INNOCENTI en faveur de M. Pierre COLIN, M. Patrick CAMPON en faveur de Mme Janine TREVILY, M. Jean-Louis RIBAS en faveur de M. Dominique ROUYER, Mme Blandine RASSELET en faveur de Mme Béatrice ROUX, Mme Christiane MAHLER en faveur de M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT en faveur de M. Patrick ROSSETTI.

Secrétaire : M. Dominique ROUYER.

Le receveur municipal a transmis le Compte de Gestion Exploitation Forestière pour l'exercice 2015.

Ce Compte de Gestion, avec lequel le Compte Administratif se trouve en concordance, établit les résultats globaux suivants :

Budget annexe exploitation forestière		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Excédent reporté		96 893.24	96 893.24
	Réalisations	63 774.41	110 602.93	174 377.34
Dépenses	Déficit reporté	2 164.56		
	Réalisations	72 637.00	59 211.31	131 846.31
Résultat propre de l'exercice		- 8 862.59	+ 51 391.62	- 42 529.03
Résultat de clôture		- 11 027.15	148 284.86	137 257.71

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le Compte de Gestion pour le budget exploitation forestière portant sur l'exercice 2015, présenté par le receveur municipal,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

D'approuver le Compte de Gestion exploitation forestière, pour l'exercice 2015, établi par Madame la comptable du Trésor Public, et qui fait ressortir les résultats de clôture suivants :

- **Section d'investissement** : déficit de 11 027.15 €
- **Section de fonctionnement** : excédent de 148 284.86 €

22 VOTANTS
22 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-020 : Compte administratif 2015 : exploitation forestière

Étaient présents : M. Pierre COLIN, Mme Béatrice ROUX, M. Dominique ROUYER, Mme Colette LECLERCQ, Mme Nathalie REYNARD, Mme Janine TREVILY, Mme Michèle MASSENDÈS, M. Denis FORT, Mme Chantal BLANC, M. Vincent POUILLAUDE, Mme Emmanuèle BREYSSE, Mme Morgane CHAPOT, Mme Gilberte LEVY, M. Patrick ROSSETTI, M. Gilles BERNARD.

Étaient absents excusés : M. Luc REYNARD, M. Jean-Marc PETIT, M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Patrick CAMPON, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Blandine RASSELET, Mme Christiane MAHLER, M. Alain CONSTANT.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Jean-Marc PETIT en faveur de Mme Colette LECLERCQ, M. Michel DELL'INNOCENTI en faveur de M. Pierre COLIN, M. Patrick CAMPON en faveur de Mme Janine TREVILY, M. Jean-Louis RIBAS en faveur de M. Dominique ROUYER, Mme Blandine RASSELET en faveur de Mme Béatrice ROUX, Mme Christiane MAHLER en faveur de M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT en faveur de M. Patrick ROSSETTI.

Secrétaire : M. Dominique ROUYER.

Le Compte Administratif de l'exercice 2015 retrace l'exécution du budget de l'année écoulée et fait apparaître les réalisations et résultats suivants à la clôture de l'exercice :

BUDGET ANNEXE EXPLOITATION FORESTIERE						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	110 602.93	59 211.31	51 391.62	96 893.24	148 284.86
	Section d'investissement	63 774.41	72 637.00	- 8 862.59	- 2 164.56	- 11 027.15

La section de fonctionnement présente, pour l'exercice 2015, un résultat de clôture excédentaire de 148 284.86 €

La section d'investissement présente, pour l'exercice 2015, un résultat de clôture déficitaire de 11 027.15 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2015 exploitation forestière, établi par le comptable de la Commune, et retraçant le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2015,

Vu l'absence des restes à réaliser

Considérant que le Compte Administratif du budget annexe exploitation forestière 2015, qui retrace les résultats de clôture de l'exercice budgétaire 2015, est conforme au Compte de Gestion 2015,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'approuver le Compte administratif du budget annexe exploitation forestière de l'exercice 2015, établi par l'ordonnateur de la Commune et qui fait ressortir les résultats de clôture suivants :

- **Section de Fonctionnement :** excédent de 148 284.86€,
- **Section d'Investissement :** déficit de 11 027.15 €

22 VOTANTS
22 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-021 : Compte de gestion 2015 : budget camping piscine tennis

Étaient présents : M. Pierre COLIN, Mme Béatrice ROUX, M. Dominique ROUYER, Mme Colette LECLERCQ, Mme Nathalie REYNARD, Mme Janine TREVILY, Mme Michèle MASSENDÈS, M. Denis FORT, Mme Chantal BLANC, M. Vincent POUILLAUDE, Mme Emmanuèle BREYSSE, Mme Morgane CHAPOT, Mme Gilberte LEVY, M. Patrick ROSSETTI, M. Gilles BERNARD.

Étaient absents excusés : M. Luc REYNARD, M. Jean-Marc PETIT, M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Patrick CAMPON, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Blandine RASSELET, Mme Christiane MAHLER, M. Alain CONSTANT.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Jean-Marc PETIT en faveur de Mme Colette LECLERCQ, M. Michel DELL'INNOCENTI en faveur de M. Pierre COLIN, M. Patrick CAMPON en faveur de Mme Janine TREVILY, M. Jean-Louis RIBAS en faveur de M. Dominique ROUYER, Mme Blandine RASSELET en faveur de Mme Béatrice ROUX, Mme Christiane MAHLER en faveur de M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT en faveur de M. Patrick ROSSETTI.

Secrétaire : M. Dominique ROUYER.

Le receveur municipal a transmis le Compte de Gestion du budget annexe Piscine –Camping de Bédoin pour l'exercice 2015.

Ce Compte de Gestion, avec lequel le Compte Administratif se trouve en concordance, établit les résultats globaux suivants :

Budget annexe camping		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Excédent reporté		8 302.04	8 302.04
	Réalisations	203 450.08	302 539.97	505 990.05
Dépenses	Déficit reporté	11 461.53		
	Réalisations	68 388.73	265 872.16	334 260.89
Résultat propre de l'exercice		135 061.35	36 667.81	171 729.16
Résultat de clôture		+ 123 599.82	+ 44 969.85	168 569.67

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le Compte de Gestion pour le budget Piscine Camping portant sur l'exercice 2015, présenté par le receveur municipal,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'approuver le Compte de Gestion Piscine Camping, pour l'exercice 2015, établi par Madame la comptable du Trésor Public, et qui fait ressortir les résultats de clôture suivants :

- **Section d'investissement** : excédent de 123 599.82 €
- **Section de fonctionnement** : excédent de 44 969.85 €

22 VOTANTS
22 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-022 : Compte administratif 2015 : budget camping piscine tennis

Étaient présents : M. Pierre COLIN, Mme Béatrice ROUX, M. Dominique ROUYER, Mme Colette LECLERCQ, Mme Nathalie REYNARD, Mme Janine TREVILY, Mme Michèle MASSENDÈS, M. Denis FORT, Mme Chantal BLANC, M. Vincent POUILLAUDE, Mme Emmanuèle BREYSSE, Mme Morgane CHAPOT, Mme Gilberte LEVY, M. Patrick ROSSETTI, M. Gilles BERNARD.

Étaient absents excusés : M. Luc REYNARD, M. Jean-Marc PETIT, M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Patrick CAMPON, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Blandine RASSELET, Mme Christiane MAHLER, M. Alain CONSTANT.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Jean-Marc PETIT en faveur de Mme Colette LECLERCQ, M. Michel DELL'INNOCENTI en faveur de M. Pierre COLIN, M. Patrick CAMPON en faveur de Mme Janine TREVILY, M. Jean-Louis RIBAS en faveur de M. Dominique ROUYER, Mme Blandine RASSELET en faveur de Mme Béatrice ROUX, Mme Christiane MAHLER en faveur de M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT en faveur de M. Patrick ROSSETTI.

Secrétaire : M. Dominique ROUYER.

Le Compte Administratif de l'exercice 2015 retrace l'exécution du budget de l'année écoulée et fait apparaître les réalisations et résultats suivants à la clôture de l'exercice :

BUDGET ANNEXE PISCINE CAMPING						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	302 539.97	265 872.16	36 667.81	8 302.04	44 969,85
	Section d'investissement	203 450.08	68 388.73	135 061.35	-11 461.53	123 599.82

La section de fonctionnement présente, pour l'exercice 2015, un résultat de clôture excédentaire de 44 969.85 €

La section d'investissement présente, pour l'exercice 2015, un résultat de clôture excédentaire de 123 599.82 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2015 piscine camping, établi par le comptable de la Commune, et retraçant le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2015,

Vu l'état des restes à réaliser,

Considérant que le Compte Administratif du budget piscine camping 2015, qui retrace les résultats de clôture de l'exercice budgétaire 2015, est conforme au Compte de Gestion 2015

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'approuver le Compte administratif du budget annexe piscine camping de l'exercice 2015, établi par l'ordonnateur de la Commune et qui fait ressortir les résultats de clôture suivants :

- **Section de Fonctionnement** : excédent de 44 969.85 €
- **Section d'Investissement** : excédent de 123 599.82 €

22 VOTANTS
22 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-023 : Compte de gestion 2015 : budget principal

Étaient présents : M. Pierre COLIN, Mme Béatrice ROUX, M. Dominique ROUYER, Mme Colette LECLERCQ, M. Jean-Marc PETIT, Mme Nathalie REYNARD, Mme Janine TREVILY, Mme Michèle MASSENDÈS, M. Denis FORT, Mme Chantal BLANC, M. Vincent POUILLAUDE, Mme Emmanuèle BREYSSE, Mme Morgane CHAPOT, Mme Gilberte LEVY, M. Patrick ROSSETTI, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT.

Étaient absents excusés : M. Luc REYNARD, M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Patrick CAMPON, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Blandine RASSELET, Mme Christiane MAHLER.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Michel DELL'INNOCENTI en faveur de M. Pierre COLIN, M. Patrick CAMPON en faveur de Mme Janine TREVILY, M. Jean-Louis RIBAS en faveur de M. Dominique ROUYER, Mme Blandine RASSELET en faveur de Mme Béatrice ROUX, Mme Christiane MAHLER en faveur de M. Gilles BERNARD.

Secrétaire : M. Dominique ROUYER.

Le receveur municipal a transmis le Compte de Gestion du budget principal de la commune pour l'exercice 2015.

Ce Compte de Gestion, avec lequel le Compte Administratif se trouve en concordance, établit les résultats globaux suivants :

Budget principal		Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	Excédent reporté		1 446 389.79	
	Réalisations	1 999 455.09	4 121 156.34	6 120 611.43
Dépenses	Déficit reporté	261 443.68		
	Réalisations	2 166 463.04	3 210 231.92	5 376 694.96
Résultat propre de l'exercice		-167 007.95	910 924.42	743 916.47
Résultat de clôture		- 428 451.63	2 357 314.21	1 928 862.68

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,

Vu le Compte de Gestion pour le budget de la commune portant sur l'exercice 2015, présenté par le receveur municipal,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'approuver le Compte de Gestion de la commune de Bédoin, pour l'exercice 2015, établi par Madame la comptable du Trésor Public, et qui fait ressortir les résultats de clôture suivants :

- **Section d'investissement** : déficit de 428 451.63 €
- **Section de fonctionnement** : excédent de 2 357 314.21 €

22 VOTANTS
22 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-024 : Compte administratif 2015 : budget principal

Étaient présents : M. Pierre COLIN, Mme Béatrice ROUX, M. Dominique ROUYER, Mme Colette LECLERCQ, M. Jean-Marc PETIT, Mme Nathalie REYNARD, Mme Janine TREVILY, Mme Michèle MASSENDÈS, M. Denis FORT, Mme Chantal BLANC, M. Vincent POUILLAUDE, Mme Emmanuèle BREYSSE, Mme Morgane CHAPOT, Mme Gilberte LEVY, M. Patrick ROSSETTI, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT.

Étaient absents excusés : M. Luc REYNARD, M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Patrick CAMPON, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Blandine RASSELET, Mme Christiane MAHLER.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Michel DELL'INNOCENTI en faveur de M. Pierre COLIN, M. Patrick CAMPON en faveur de Mme Janine TREVILY, M. Jean-Louis RIBAS en faveur de M. Dominique ROUYER, Mme Blandine RASSELET en faveur de Mme Béatrice ROUX, Mme Christiane MAHLER en faveur de M. Gilles BERNARD.

Secrétaire : M. Dominique ROUYER.

Le Compte Administratif de l'exercice 2015 retrace l'exécution du budget de l'année écoulée et fait apparaître les réalisations et résultats suivants à la clôture de l'exercice :

BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalisa- tions	Section de fonctionnement	4 121 156.34	3 210 231.92	910 924.42	1 446 389.79	2 357 314.21
	Section d'investissement	1 999 455.09	2 166 463.04	- 167 007.95	- 261 443.68	- 428 451.63

La section de fonctionnement présente, pour l'exercice 2015, un résultat de clôture excédentaire de 2 357 314.21 €

La section d'investissement présente, pour l'exercice 2015, un résultat de clôture déficitaire de 428 451.63 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

Vu le Compte de Gestion de l'exercice budgétaire 2015, établi par le comptable de la Commune, et retraçant le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2015,

Vu l'état des restes à réaliser,

Considérant que le Compte Administratif du budget principal 2015, qui retrace les résultats de clôture de l'exercice budgétaire 2015, est conforme au Compte de Gestion 2015,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

D'approuver le Compte administratif du budget principal de l'exercice 2015, établi par l'ordonnateur de la Commune et qui fait ressortir les résultats de clôture suivants :

- **Section de Fonctionnement** : excédent de 2 357 314.21 €
- **Section d'Investissement** : déficit de 428 451.63 €

22 VOTANTS
22 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-025 : Affectation des résultats 2015 : exploitation forestière

Étaient présents : M. Luc REYNARD, M. Pierre COLIN, Mme Béatrice ROUX, M. Dominique ROUYER, Mme Colette LECLERCQ, M. Jean-Marc PETIT, Mme Nathalie REYNARD, Mme Janine TREVILY, Mme Michèle MASSENDÈS, M. Denis FORT, Mme Chantal BLANC, M. Vincent POUILLAUDE, Mme Emmanuèle BREYSSE, Mme Morgane CHAPOT, Mme Gilberte LEVY, M. Patrick ROSSETTI, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT.

Étaient absents excusés : M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Patrick CAMPON, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Blandine RASSELET, Mme Christiane MAHLER.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Michel DELL'INNOCENTI en faveur de M. Pierre COLIN, M. Patrick CAMPON en faveur de Mme Janine TREVILY, M. Jean-Louis RIBAS en faveur de M. Dominique ROUYER, Mme Blandine RASSELET en faveur de Mme Béatrice ROUX, Mme Christiane MAHLER en faveur de M. Gilles BERNARD.

Secrétaire : M. Dominique ROUYER.

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2015 du budget exploitation forestière.

BUDGET ANNEXE EXPLOITATION FORESTIERE						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalisations	Section de fonctionnement	110 602.93	59 211.31	51 391.62	96 893.24	148 284.86
Réalisations	Section d'investissement	63 774.41	72 637.00	- 8 862.59	- 2 164.56	- 11 027.15
Restes à réaliser	Section d'investissement	-	-	-	-	137 257.71

L'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2015 s'élève à 148 284.86 €

Vu le résultat de clôture déficitaire de la section d'investissement qui s'élève à 11 027.15 €

Considérant l'absence de restes à réaliser,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'approuver l'affectation des résultats constatés à la clôture de l'exercice 2015 du budget exploitation forestière comme suit :

- Affectation d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 11 027.15 € en recette d'investissement au compte 1068, et le reste soit 137 257.71 € en recette de fonctionnement au compte 002 ;
- Le résultat de clôture déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 11 027.15 € sera repris en dépense au compte 001 de la section d'investissement.

23 VOTANTS
23 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-026 : Affectation des résultats 2015 : budget camping piscine tennis

Étaient présents : M. Luc REYNARD, M. Pierre COLIN, Mme Béatrice ROUX, M. Dominique ROUYER, Mme Colette LECLERCQ, M. Jean-Marc PETIT, Mme Janine TREVILY, Mme Michèle MASSENDÈS, M. Denis FORT, Mme Chantal BLANC, M. Vincent POUILLAUDE, Mme Emmanuèle BREYSSE, Mme Morgane CHAPOT, Mme Gilberte LEVY, M. Patrick ROSSETTI, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT.

Étaient absents excusés : Mme Nathalie REYNARD, M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Patrick CAMPON, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Blandine RASSELET, Mme Christiane MAHLER.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Nathalie REYNARD en faveur de M. Jean Marc PETIT, M. Michel DELL'INNOCENTI en faveur de M. Pierre COLIN, M. Patrick CAMPON en faveur de Mme Janine TREVILY, M. Jean-Louis RIBAS en faveur de M. Dominique ROUYER, Mme Blandine RASSELET en faveur de Mme Béatrice ROUX, Mme Christiane MAHLER en faveur de M. Gilles BERNARD.

Secrétaire : M. Dominique ROUYER.

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2015 du budget annexe camping piscine

BUDGET ANNEXE CAMPING PISCINE						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalisations	Section de fonctionnement	302 539.97	265 872.16	36 667.81	8 302.04	44 969.85
Réalisations	Section d'investissement	203 450.08	68 388.73	135 061.35	- 11 461.53	123 599.82
Restes à réaliser	Section d'investissement	-	107 044.29	-	-	

L'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2015 s'élève à 44 969.85 €,

Vu le résultat de clôture excédentaire de la section d'investissement qui s'élève à 123 599.82€

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant les restes à réaliser en dépenses, d'un montant de 107 044.29 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'affectation des résultats constatés à la clôture de l'exercice 2015 du budget camping piscine comme suit :
 - Affectation de la totalité de l'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 44 969.85 € en recette de fonctionnement au compte 002
 - Le résultat de clôture excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 123 599.82 € sera repris en recettes au compte 001 de la section d'investissement.

23 VOTANTS
23 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-027 : Affectation des résultats 2015 : budget principal

Étaient présents : M. Luc REYNARD, M. Pierre COLIN, Mme Béatrice ROUX, M. Dominique ROUYER, Mme Colette LECLERCQ, M. Jean-Marc PETIT, Mme Janine TREVILY, Mme Michèle MASSENDÈS, M. Denis FORT, Mme Chantal BLANC, M. Vincent POUILLAUDE, Mme Emmanuèle BREYSSE, Mme Morgane CHAPOT, Mme Gilberte LEVY, M. Patrick ROSSETTI, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT.

Étaient absents excusés : Mme Nathalie REYNARD, M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Patrick CAMPON, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Blandine RASSELET, Mme Christiane MAHLER.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Nathalie REYNARD en faveur de M. Jean Marc PETIT, M. Michel DELL'INNOCENTI en faveur de M. Pierre COLIN, M. Patrick CAMPON en faveur de Mme Janine TREVILY, M. Jean-Louis RIBAS en faveur de M. Dominique ROUYER, Mme Blandine RASSELET en faveur de Mme Béatrice ROUX, Mme Christiane MAHLER en faveur de M. Gilles BERNARD.

Secrétaire : M. Dominique ROUYER.

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 14, il convient de décider de l'affectation de l'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2014 du budget principal de la commune.

Le Compte Administratif de la Commune, pour l'année 2015, fait apparaître les résultats suivants :

BUDGET PRINCIPAL						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalisa- tions	Section de fonctionnement	4 121 156.34	3 210 231.92	910 924.42	1 446 389.79	2 357 314.21
	Section d'investissement	1 999 455.09	2 166 463.04	-167 007.95	- 261 443.68	- 428 451.63
Restes à réaliser	Section d'investissement	11 588.16	441 826.61	-	-	-430 238.45

L'excédent brut de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2015 du budget principal de la commune s'élève à 2 357 314.21 €

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le résultat de clôture déficitaire de la section d'investissement qui s'élève à 428 451.63 €,

Vu le solde des restes à réaliser qui s'élève à 430 238.45€,

Considérant l'opportunité d'affecter en section d'investissement une partie de l'excédent de fonctionnement afin de couvrir le déficit de clôture de la section d'investissement, le solde négatif des restes à réaliser, et de permettre le remboursement du capital de la dette.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'affectation des résultats constatés à la clôture de l'exercice 2015 du budget principal comme suit :
 - Affectation d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement d'un montant de 914 563.41€ en recette d'investissement au compte 1068, et le solde soit 1 442 750.80 € en recette de fonctionnement au compte 002 ;
 - Le résultat de clôture déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 428 451.63 € sera repris en dépenses au compte 001 de la section d'investissement.

23 VOTANTS
23 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-028 : Budget 2016 exploitation forestière

Étaient présents : M. Luc REYNARD, M. Pierre COLIN, Mme Béatrice ROUX, M. Dominique ROUYER, Mme Colette LECLERCQ, M. Jean-Marc PETIT, Mme Janine TREVILY, Mme Michèle MASSENDÈS, M. Denis FORT, Mme Chantal BLANC, M. Vincent POUILLAUDE, Mme Emmanuèle BREYSSE, Mme Morgane CHAPOT, M. Patrick ROSSETTI, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT.

Étaient absents excusés : Mme Nathalie REYNARD, M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Patrick CAMPON, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Blandine RASSELET, Mme Gilberte LEVY, Mme Christiane MAHLER.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Nathalie REYNARD en faveur de M. Jean Marc PETIT, M. Michel DELL'INNOCENTI en faveur de M. Pierre COLIN, M. Patrick CAMPON en faveur de Mme Janine TREVILY, M. Jean-Louis RIBAS en faveur de M. Dominique ROUYER, Mme Blandine RASSELET en faveur de Mme Béatrice ROUX, Mme Gilberte LEVY en faveur de M. Alain CONSTANT, Mme Christiane MAHLER en faveur de M. Gilles BERNARD.

Secrétaire : M. Dominique ROUYER.

Vu la reprise des résultats de l'exercice 2015,

Considérant que le budget primitif 2016 se présente équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Section de fonctionnement :	226 907.71 €,
Section d'investissement :	84 027.15 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants :

18 POUR - 5 ABSTENTIONS (Mme Gilberte LEVY, Mme Christiane MAHLER, M. Patrick ROSSETTI, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT)

D'approuver le budget primitif 2016 - exploitation forestière- de la commune de Bédoin voté par:

- chapitre en section de fonctionnement
- opération en section d'investissement

23 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

5 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-029 : Budget 2016 camping piscine tennis

Étaient présents : M. Luc REYNARD, M. Pierre COLIN, Mme Béatrice ROUX, M. Dominique ROUYER, Mme Colette LECLERCQ, M. Jean-Marc PETIT, Mme Janine TREVILY, Mme Michèle MASSENDÈS, M. Denis FORT, Mme Chantal BLANC, M. Vincent POUILLAUDE, Mme Emmanuèle BREYSSE, Mme Morgane CHAPOT, M. Patrick ROSSETTI, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT.

Étaient absents excusés : Mme Nathalie REYNARD, M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Patrick CAMPON, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Blandine RASSELET, Mme Gilberte LEVY, Mme Christiane MAHLER.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Nathalie REYNARD en faveur de M. Jean Marc PETIT, M. Michel DELL'INNOCENTI en faveur de M. Pierre COLIN, M. Patrick CAMPON en faveur de Mme Janine TREVILY, M. Jean-Louis RIBAS en faveur de M. Dominique ROUYER, Mme Blandine RASSELET en faveur de Mme Béatrice ROUX, Mme Gilberte LEVY en faveur de M. Alain CONSTANT, Mme Christiane MAHLER en faveur de M. Gilles BERNARD.

Secrétaire : M. Dominique ROUYER.

Vu la délibération n°2016-02 du 01 février 2016 portant ouverture anticipée de crédits

Vu la reprise des résultats de l'exercice 2015,

Considérant que le budget primitif 2016 se présente équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Section de fonctionnement :	321 369.85 €,
Section d'investissement :	161 345.29 €.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants :

18 POUR - 5 ABSTENTIONS (Mme Gilberte LEVY, Mme Christiane MAHLER, M. Patrick ROSSETTI, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT)

D'approuver le budget primitif 2016 – CAMPING PISCINE TENNIS- de la commune de Bédoin voté par:

- chapitre en section de fonctionnement
- opération en section d'investissement

23 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
5 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-030 : Adoption des taux des trois taxes directes locales

Étaient présents : M. Luc REYNARD, M. Pierre COLIN, Mme Béatrice ROUX, M. Dominique ROUYER, Mme Colette LECLERCQ, M. Jean-Marc PETIT, Mme Janine TREVILY, Mme Michèle MASSENDÈS, M. Denis FORT, Mme Chantal BLANC, M. Vincent POUILLAUDE, Mme Emmanuèle BREYSSE, Mme Morgane CHAPOT, M. Patrick ROSSETTI, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT.

Étaient absents excusés : Mme Nathalie REYNARD, M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Patrick CAMPON, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Blandine RASSELET, Mme Gilberte LEVY, Mme Christiane MAHLER.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Nathalie REYNARD en faveur de M. Jean Marc PETIT, M. Michel DELL'INNOCENTI en faveur de M. Pierre COLIN, M. Patrick CAMPON en faveur de Mme Janine TREVILY, M. Jean-Louis RIBAS en faveur de M. Dominique ROUYER, Mme Blandine RASSELET en faveur de Mme Béatrice ROUX, Mme Gilberte LEVY en faveur de M. Alain CONSTANT, Mme Christiane MAHLER en faveur de M. Gilles BERNARD.

Secrétaire : M. Dominique ROUYER.

Vu les articles 1636B sexies et 1636B septies du Code Général des Impôts,

Vu les taux plafonds communaux 2016 ci-dessous :

Taxe d'habitation = 52,17

Taxe sur le foncier bâti = 56,98

Taxe sur le foncier non bâti = 136,72

Vu les taux moyens communaux de 2015 au niveau du département :

Taxe d'habitation = 23,36

Taxe sur le foncier bâti = 22,79

Taxe sur le foncier non bâti = 55,78

Considérant le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget 2016

Considérant les taux en vigueur en 2013, 2014 et 2015 :

	Taxe d'habitation	Taxe foncière bâtie	Taxe foncière non bâtie
Taux communal	12.40	21.37	38.77

Monsieur le Maire propose le maintien les taux des trois taxes ménages en vigueur pour l'année 2016.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des votants :

18 POUR - 5 ABSTENTIONS (Mme Gilberte LEVY, Mme Christiane MAHLER, M. Patrick ROSSETTI, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT)

- D'approuver les taux des trois taxes ménages, comme suit :

Taxe d'habitation : 12.40%,

Taxe sur le foncier bâti : 21.37%,

Taxe sur le foncier non bâti : 38.77%

23 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
5 ABSTENTIONS

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-031 : Budget principal 2016

Étaient présents : M. Luc REYNARD, M. Pierre COLIN, Mme Béatrice ROUX, M. Dominique ROUYER, Mme Colette LECLERCQ, M. Jean-Marc PETIT, Mme Janine TREVILY, Mme Michèle MASSENDÈS, M. Denis FORT, Mme Chantal BLANC, M. Vincent POUILLAUDE, Mme Emmanuèle BREYSSE, Mme Morgane CHAPOT, M. Patrick ROSSETTI, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT.

Étaient absents excusés : Mme Nathalie REYNARD, M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Patrick CAMPON, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Blandine RASSELET, Mme Gilberte LEVY, Mme Christiane MAHLER.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Nathalie REYNARD en faveur de M. Jean Marc PETIT, M. Michel DELL'INNOCENTI en faveur de M. Pierre COLIN, M. Patrick CAMPON en faveur de Mme Janine TREVILY, M. Jean-Louis RIBAS en faveur de M. Dominique ROUYER, Mme Blandine RASSELET en faveur de Mme Béatrice ROUX, Mme Gilberte LEVY en faveur de M. Alain CONSTANT, Mme Christiane MAHLER en faveur de M. Gilles BERNARD.

Secrétaire : M. Dominique ROUYER.

Vu la reprise des résultats de l'exercice 2015,

Vu la délibération n°2016-01 du 1^{er} février 2016 portant ouverture de crédits anticipée, pour un montant total de 223 900 €

Vu la décision relative aux taux des taxes directes locales pour l'année 2016,

Considérant que le budget primitif 2016 se présente équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Section de fonctionnement :	5 353 225,80 €
Section d'investissement :	4 075 031,57 €

Le Conseil Municipal décide d'approuver :

- **à l'unanimité:**
les dépenses des opérations d'Investissement autres que celles mentionnées ci-dessous, et les recettes de la section d'investissement

- **à l'unanimité des votants:**
18 POUR - 5 ABSTENTIONS (Mme Gilberte LEVY, Mme Christiane MAHLER, M. Patrick ROSSETTI, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT)
les dépenses de la section de fonctionnement et les recettes de la section de fonctionnement

- **à la majorité des votants :**
18 POUR - 5 CONTRE (Mme Gilberte LEVY, Mme Christiane MAHLER, M. Patrick ROSSETTI, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT)
les dépenses d'opération de la section d'investissement portant les numéros suivants:
 - 220 : local poubelles Chalet Reynard
 - 267 : réfection des remparts
 - 294 : Moustier

23 VOTANTS

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-032 : Attribution d'une subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Étaient présents : M. Luc REYNARD, M. Pierre COLIN, Mme Béatrice ROUX, M. Dominique ROUYER, Mme Colette LECLERCQ, M. Jean-Marc PETIT, Mme Janine TREVILY, Mme Michèle MASSENDÈS, M. Denis FORT, Mme Chantal BLANC, M. Vincent POUILLAUDE, Mme Emmanuèle BREYSSE, Mme Morgane CHAPOT, M. Patrick ROSSETTI, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT.

Étaient absents excusés : Mme Nathalie REYNARD, M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Patrick CAMPON, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Blandine RASSELET, Mme Gilberte LEVY, Mme Christiane MAHLER.

Étaient absents non excusés :

Procurations : Mme Nathalie REYNARD en faveur de M. Jean Marc PETIT, M. Michel DELL'INNOCENTI en faveur de M. Pierre COLIN, M. Patrick CAMPON en faveur de Mme Janine TREVILY, M. Jean-Louis RIBAS en faveur de M. Dominique ROUYER, Mme Blandine RASSELET en faveur de Mme Béatrice ROUX, Mme Gilberte LEVY en faveur de M. Alain CONSTANT, Mme Christiane MAHLER en faveur de M. Gilles BERNARD.

Secrétaire : M. Dominique ROUYER.

Considérant les besoins du Centre Communal d'Action Sociale de Bédoin,

Vu le budget de la Commune pour l'exercice budgétaire 2016 et notamment l'article 657362 de la section de fonctionnement,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver l'attribution d'une subvention de 10 000 € au Centre Communal d'Action Sociale de Bédoin,
- D'imputer les sommes relatives à cette subvention à l'article budgétaire 657362 de la section de fonctionnement.

23 VOTANTS
23 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-033 : Attribution de subventions aux organismes de droit privé

Étaient présents : M. Luc REYNARD, M. Pierre COLIN, Mme Béatrice ROUX, M. Dominique ROUYER, Mme Colette LECLERCQ, M. Jean-Marc PETIT, Mme Janine TREVILY, Mme Michèle MASSENDÈS, M. Denis FORT, Mme Chantal BLANC, M. Vincent POUILLAUDE, Mme Emmanuèle BREYSSE, Mme Morgane CHAPOT, M. Patrick ROSSETTI, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT.

Étaient absents excusés : Mme Nathalie REYNARD, M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Patrick CAMPON, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Blandine RASSELET, Mme Gilberte LEVY, Mme Christiane MAHLER.

Étaient absents non excusés :

Procurations : Mme Nathalie REYNARD en faveur de M. Jean Marc PETIT, M. Michel DELL'INNOCENTI en faveur de M. Pierre COLIN, M. Patrick CAMPON en faveur de Mme Janine TREVILY, M. Jean-Louis RIBAS en faveur de M. Dominique ROUYER, Mme Blandine RASSELET en faveur de Mme Béatrice ROUX, Mme Gilberte LEVY en faveur de M. Alain CONSTANT, Mme Christiane MAHLER en faveur de M. Gilles BERNARD.

Secrétaire : M. Dominique ROUYER.

Vu les délibérations du Conseil Municipal du 1^{er} février 2016 portant versement anticipé de subventions de fonctionnement au profit de la MJC, du RCB et du COS du personnel de la mairie de Bédoin,

Vu le budget primitif de la Commune de Bédoin pour l'exercice budgétaire 2016,

Vu les demandes de subventions faites par différentes associations et organismes de droit privé pour l'année 2016,

Où la proposition de Monsieur le Maire d'attribuer aux associations de la commune, les subventions de fonctionnement, comme suit :

- CATM : 500,00 €
- SKI CLUB : 150,00 €
- COOPERATIVE ECOLE PRIMAIRE : 2 500,00 €
- FOYER CLUB 3ème AGE : 150,00 €
- MJC (fonctionnement) : 12 000,00 €
- BOULE DU VENTOUX : 3 000,00 €
- AMICALE DES DONNEURS DU SANG : 300,00 €
- RACING CLUB BEDOIN (fonctionnement) : 12 000,00 €
- ECURIE DES 7 VIRAGES : 150,00 €

- COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE : 1 500,00 €
- TENNIS CLUB : 3 000,00 €
- CYCLO RANDONNEURS BEDOIN : 150,00 €
- CYCLO SPORT BEDOIN : 150,00€
- BEDOIN A PETITS POINTS : 150,00 €
- ASS. LA RECAMPADO : 150,00 €
- MJC (Projet ERIC) : 6 000,00 €
- EN FORME à BEDOIN : 500,00 €
- PIERRES & PATRIMOINE : 150,00 €
- RACING CLUB BEDOIN (convention) : 5 600,00 €
- SOCIETE DE CHASSE : 150,00 €
- VENTOUX COUNTRY : 150,00 €
- ADTS et C MONT VENTOUX : 1 200,00 €
- ALL STARS : 150,00 €
- AMIS DE LA MADELEINE : 150,00 €
- CNBP : 150,00 €
- TAXI PANTAI : 400,00 €
- COS DU PERSONNEL DE LA MAIRIE DE BÉDOIN : 8 300,00 €
- EGOBIKE : 150,00 €
- LES GUIBOLES BEDOUINAISES : 150,00 €
- ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE BÉDOIN (ACAB) : 400,00 €
- DR LUCIE HANSBERGER : 4 980,00 €

Considérant leur appartenance au bureau d'associations concernées, M. Domibique ROUYER, Mme Michèle MASSENDES et M. Patrick ROSSETTI ne prennent part au vote.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer les subventions conformément à la proposition ci-dessus
- De dire que les sommes relatives à ces subventions seront imputées à l'article budgétaire 6574 de la section de fonctionnement du budget 2016 de la Commune de Bédoin, pour un montant total de **64 430 €**

20 VOTANTS
 20 POUR
 0 CONTRE
 0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-034 : Bail commercial La Poste

Étaient présents : M. Luc REYNARD, M. Pierre COLIN, Mme Béatrice ROUX, M. Dominique ROUYER, Mme Colette LECLERCQ, M. Jean-Marc PETIT, Mme Janine TREVILY, Mme Michèle MASSENDES, M. Denis FORT, Mme Chantal BLANC, M. Vincent POUILLAUDE, Mme Emmanuèle BREYSSE, Mme Morgane CHAPOT, M. Patrick ROSSETTI, M. Gilles BERNARD, M. Alain CONSTANT.

Étaient absents excusés : Mme Nathalie REYNARD, M. Michel DELL'INNOCENTI, M. Patrick CAMPON, M. Jean-Louis RIBAS, Mme Blandine RASSELET, Mme Gilberte LEVY, Mme Christiane MAHLER.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Nathalie REYNARD en faveur de M. Jean Marc PETIT, M. Michel DELL'INNOCENTI en faveur de M. Pierre COLIN, M. Patrick CAMPON en faveur de Mme Janine TREVILY, M. Jean-Louis RIBAS en faveur de M. Dominique ROUYER, Mme Blandine RASSELET en faveur de Mme Béatrice ROUX, Mme Gilberte LEVY en faveur de M. Alain CONSTANT, Mme Christiane MAHLER en faveur de M. Gilles BERNARD.

Secrétaire : M. Dominique ROUYER.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail commercial avec La Poste, pour la location de locaux situés Chemin des Treilles d'une surface de 151 m² est arrivé à échéance au 31 décembre 2015.

Le bail a été renouvelé par tacite reconduction jusqu'au 31 mars 2016.

Il convient aujourd'hui d'actualiser les termes du bail..

Le bail porte sur l'usage exclusif de locaux commerciaux pour les activités du groupe La Poste et pour une surface de 151 m², dont 139 m² de surface utile.

Le loyer annuel reste fixé à 13 827.12 €.

L'indice de référence sera l'indice trimestriel des loyers commerciaux (ILC) publié par l'INSEE. L'indice de base est celui du 3ème trimestre 2015, soit 108.38

Le bail est consenti et accepté pour une durée de neuf années qui commencera à courir à partir du 1er avril 2016.

Le Conseil Municipal decide à l'unanimité:

- d'approuver le bail commercial à intervenir avec la Poste à partir du 1^{er} avril 2016,
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint faisant fonction à signer le bail commercial aux conditions fixées ci-dessus, ainsi que les documents annexes nécessaires à la bonne exécution du ce dernier

23 VOTANTS
23 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Questions diverses : état des décisions du 4ème trimestre 2015

Clôure de la séance à 20h35.

Le secrétaire de séance,
M. Dominique ROUYER



Le Maire,
M. Luc REYNARD

